

29 juin au 20 juillet 2026 - Session 2 de jour (Groupes 855-856)

Les cours d'été 2026 seront tous dispensés en présentiel.

Les besoins particuliers d'apprentissages des étudiants seront aussi pris en considération (Référence : Services adaptés).

No du cours	Titre du cours	Préalables	Nombre d'heures	Coûts	Dates	Horaires	Groupe	Nb insc	Max	Local	Enseignant	Désinscription DE - 20 %	Abandon étudiant AE - 60%	Recensement début	Recensement fin	Notes
203-SN2-RE	Électricité et magnétisme	PA 203-SN1-RE et PR 201-SN2-RE	60H	167 \$	29 juin au 20 juillet Congé 1er juillet	lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h 30	855		32	SA2080 SA2065		02-juil	10-juil	03-juil	06-juil	28-juil
340-102-MQ	L'être humain	PA 340-101-MQ	45 h	107 \$	29 juin au 20 juillet Congé 1er juillet	lundi au vendredi 8 h 30 à 11 h 30	855		36	SA3100		02-juil	10-juil	03-juil	06-juil	28-juil
340-HJD-RI / 340-HJC-RI	Éthique	PA 340-101-MQ	45h	107 \$	29 juin au 20 juillet Congé 1er juillet	lundi au vendredi 8 h 30 à 11 h 30	855		40	SA3095		02-juil	10-juil	03-juil	06-juil	28-juil
601-103-MQ	Littérature québécoise Complet - Liste d'attente	PA 601-102-MQ	60 h	137 \$	29 juin au 20 juillet Congé 1er juillet	lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h 30	855		36	SA3110		02-juil	10-juil	03-juil	06-juil	28-juil
601-103-MQ	Littérature québécoise Complet - Liste d'attente	PA 601-102-MQ	60 h	137 \$	29 juin au 20 juillet Congé 1er juillet	lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h 30	856		36	SA3105		02-juil	10-juil	03-juil	06-juil	28-juil

PROCÉDURES D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

L'étudiant désirant **ANNULER SON COURS**, sans que la mention « **ÉCHEC** » n'apparaisse sur son bulletin, devra utiliser le module « Désinscriptions et abandons » sur OMNIVOX et **RESPECTER LES DÉLAIS SUIVANTS** :

Cours de jour :

Tous : **Désinscription (DE) avec remboursement** jusqu'au 2 juillet / **Abandon étudiant (AE)** jusqu'au 10 juillet / **Échec** après 10 juillet 2026 Recensement se fera le 3 juillet 2026

Les frais de 19 \$ ne sont pas remboursables, et ce, en aucun cas (incluant les échecs aux préalables).

À noter que les remboursements se feront à l'automne 2026.